



## Le Parc naturel marin d'Iroise : ce qui a été mis en place depuis 3 ans.



Yves Gladu/ Agence des aires marines protégées

### Le Parc marin a trois ans : le bilan

Le Parc naturel marin d'Iroise a vu le jour le 28 septembre 2007, après des années de discussions tumultueuses autour de sa création. Ces difficultés initiales ont conduit l'État à créer un nouvel outil, qui contrairement au parc national, est adapté à la gestion de grands espaces en mer abritant de nombreuses activités : **le parc naturel marin**.

Le Parc s'est installé dans ses locaux au Conquet en 2008, avec une antenne sud à Douarnenez sur l'île Tristan en 2009. L'équipe d'une vingtaine de personnes s'est mise progressivement en place et a développé des actions comme la création d'un label « ormeau de Molène », des tests de nouveaux engins de pêche sélectifs, la cartographie du champ d'algues molénaïes, le suivi de la qualité de l'eau marine, le suivi des phoques de la mer d'Iroise, le suivi du cantonnement de langoustes sur l'île de Sein, la réalisation d'expositions grand public « Mer vivante, bleu Iroise » ou encore l'espace « Parc marin » à Oceanopolis... Entre autres actions, le Parc s'est également lancé sur les traces du requin-pèlerin ou sur celles du bar.

Le conseil de gestion peut rendre des avis conformes, qui doivent obligatoirement être suivis par l'Etat. Il a ainsi rendu des avis conformes favorables sous réserves de réaliser une étude d'impact très pointue pour l'extraction de sable coquillier sur les bancs de Kafarnao.

Il est aussi force de propositions et s'est ainsi prononcé sur la pêche à la bolinche, sur les mouillages collectifs du port de Plougonvelin ou la recherche d'hydrocarbures au large d'Ouessant (voir le compte-rendu de décision en annexe 1).

Le Parc naturel marin d'Iroise sert, enfin, de vitrine nationale pour son rôle majeur de conciliation de la protection du milieu marin et de développement durable des activités humaines (visite du Ministre JL Borloo, secrétaires d'Etat à l'écologie, visite de délégations des Pyrénées-Orientales, de Mayotte...).

## La gouvernance se porte bien !

La plus grande réussite du Parc, néanmoins, est à ce jour sa gouvernance. Le Parc est dirigé par un ensemble d'usagers de la mer, représentant des intérêts divergents, mais œuvrant depuis 3 ans pour la préservation de leur bien commun, la mer d'Iroise, et pour le maintien des activités humaines qui en dépendent. Ce « parlement de la mer » rompt avec la tradition de l'Etat français, jusqu'alors seul décideur en mer.

Une nouvelle culture de la mer voit ainsi le jour où les usagers peuvent gérer le milieu marin. Autour d'une même table, on retrouve 50 personnes d'horizons différents : des élus locaux, des pêcheurs professionnels, des usagers de loisirs, des représentants des services de l'Etat, des associations de protection de l'environnement ou encore des scientifiques.

Aux moments clefs de la vie du Parc, la participation aux conseils de gestion et aux bureaux est forte et vivante.

## Un plan de gestion en guise de cadeau d'anniversaire

Durant trois ans, les membres du conseil de gestion ont travaillé à l'élaboration du **plan de gestion**, prévu par le décret du 28 septembre 2007. Ce plan de gestion a été voté par le conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise le 29 septembre 2010.

Sur la base des orientations de gestion, véritable ADN du Parc, le plan de gestion prévoit les objectifs et les principes d'actions sur la mer d'Iroise. Ce plan vaut pour 15 ans, un pas de temps significatif à la fois pour les évolutions environnementales (évolution des écosystèmes, d'une espèce, du climat...) mais aussi de société (nouveaux comportements, nouveaux outils...).

Les actions seront soit de l'ordre de la **connaissance, du contrôle, de l'encadrement ou du soutien** (économique, technique..).

Enfin, le Parc se donne les moyens d'évaluer s'il a atteint ses objectifs ou non : à chaque finalité, correspondent des indicateurs permettant de mesurer si le but a été atteint. L'ensemble des indicateurs forment le « **tableau de bord** », il permet de juger de l'efficacité des actions du parc, de rectifier le tir si nécessaire, et présente un diagnostic de l'état de santé du milieu marin et des activités maritimes.

Le Parc a également défini les activités relevant de **l'avis conforme**, contraignant, de **l'avis simple** avec des recommandations qui peuvent être prise en compte ou non.

Dans **la carte des vocations**, le Parc définit des priorités d'actions (budget, type d'actions...) en fonction des enjeux des zones concernées. C'est une spatialisation simple du plan de gestion, elle n'a aucun rôle réglementaire.

Le conseil de gestion fixe chaque année son **programme d'actions**, ce programme met en œuvre les orientations de gestion et le plan de gestion.

## Quelques exemples issus du plan de gestion :

### Protection du patrimoine naturel remarquable

**Objectif** : protéger les espèces remarquables, par exemple les mammifères marins.

#### Exemples d'actions possibles :

- Connaissance : étude génétique des populations de mammifères, du régime alimentaire, des contaminants.
- Sensibilisation et surveillance : informer sur le dérangement et renforcer la surveillance dans les secteurs sensibles. Contribution aux outils de sensibilisation (guide de bonnes pratiques...).
- Soutien : développement d'engins de pêches plus sélectifs.

#### Indicateurs, évaluation de la gestion :

- Evolution des populations estimées en Iroise.
- Nombre de naissances.
- Répartition des populations.

## **Gestion durable de la pêche, des ressources halieutiques et des activités économiques :**

**Objectif :** soutien à la pêche côtière professionnelle. Optimiser l'efficacité économique de la pêche professionnelle.

### **Exemples d'actions possibles :**

- Connaissance : étude comparative des labels existants. Diagnostic énergétique des navires. Appui à la prospection commerciale et l'identification de marché cible pour la production de l'Iroise.
- Sensibilisation et surveillance : sensibilisation des consommateurs aux produits pêchés. Optimisation des contrôles en matière de qualité.
- Soutien : promotion de produits pêchés dans le Parc naturel marin d'Iroise. Soutien aux démarches favorisant un marché de proximité.

### **Indicateurs, évaluation de la gestion :**

- Prix moyen de la daurade rose, du bar, du lieu jaune...dans le Parc naturel marin d'Iroise par rapport au niveau national.

De nombreuses actions ont été lancées et seront développées pour améliorer la **qualité de l'eau** (expérimentation du ramassage d'algues vertes en mer, installation de stations d'observation, soutien des communes pour réaliser des profils de plage...), pour un **nautisme et un tourisme durables** (mise en place de labels de qualité, mise en place de mouillages non impactants sur les herbiers...).

Le plan de gestion promet aussi des actions pour l'**éducation à l'environnement marin** : conception d'outils pédagogiques, soutien aux actions des écoles et des associations éducatives, publication de brochures d'information pour les visiteurs des îles...

Pour la **valorisation du patrimoine culturel maritime**, il reste un important travail de recherche à accomplir, plus le patrimoine culturel sera connu, mieux il sera valorisé. Les actions de valorisation pourront comprendre la mise en place de sentiers de découverte, d'expositions...

Le plan de gestion comprend enfin la mise en place d'actions et d'indicateurs pour améliorer et évaluer **sa gouvernance**. La mer d'Iroise est caractérisée par une diversité d'acteurs, d'usagers, d'instances de concertation. L'enjeu d'une bonne gouvernance est donc fondamental (participation aux conseils de gestion, suivi des avis conformes...). Le Parc propose, entre autres, la mise en place d'instances de concertation pour les conflits d'usage, la présentation détaillée des avis conformes ou la sollicitation des usagers à participer aux actions.

**Contact presse :** Fabienne QUEAU - [fabienne.queau@aires-marines.fr](mailto:fabienne.queau@aires-marines.fr) – 02 98 33 34 93 / 06 87 89 25 47



## Annexe 1

### Une demande d'avis conforme pour un permis de recherche d'hydrocarbures au large d'Ouessant

Le conseil de gestion est saisi pour avis, par le Préfet du Finistère, de cette demande. L'avis porte sur l'autorisation de **recherche d'hydrocarbures** liquides et gazeux, phase nécessaire avant l'autorisation d'exploitation.

#### Contexte :

Ces demandes de prospection en Iroise sont récurrentes depuis les années 70. Il est fort probable que cette recherche n'implique pas à très court terme la mise en place d'une unité de production pétrolière aux frontières du périmètre du parc naturel marin. Ces demandes sont en revanche renouvelées régulièrement pour garder l'initiative et l'exclusivité de l'exploitation en cas de découverte de gisement. Le permis de recherche ne vaut pas permis d'exploitation.

Cette demande concerne une zone de recherche se situant en dehors du parc, au large d'Ouessant. Le conseil de gestion peut tout de même donner un avis conforme, qui vaut pour toute activité susceptible d'avoir un effet notable sur le milieu marin du Parc.

La demande concerne, en outre, une zone de navigation maritime difficile.

Récemment, l'accident de la plate forme de l'entreprise British Petroleum dans le golfe du Mexique a mis en lumière les risques de l'exploitation offshore. Le Parc n'est néanmoins pas saisi d'un avis sur l'exploitation, **mais sur la recherche**.

Le Parc s'interroge sur l'impact de l'emploi des systèmes acoustiques de prospection sur les populations de mammifères marins dans le parc marin. A ce titre, le conseil de gestion a demandé l'avis scientifique du CEDRE, Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux, et d'IFREMER.

#### La décision :

Le conseil de gestion considère que ce permis de recherche équivaut à une demande de connaissance, n'engageant en rien une demande d'exploitation. Le conseil a donné un avis conforme positif le 29/09 pour la demande de permis exclusif de recherches d'hydrocarbures émanant d'un sous-traitant britannique d'une compagnie pétrolière.

Vote à bulletin secret pour l'avis conforme sur la demande de recherche d'hydrocarbures :  
9 absentions, 34 votants, 10 non, 15 pour.